

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

Le 18 décembre 2018 à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Domaine des Colonies à Andernos-les-Bains, sous la présidence de M. Bruno LAFON.

<i>Date de la convocation :</i>	12 décembre 2018
<i>Nombre de Conseillers en exercice :</i>	36
<i>Présents :</i>	25
<i>Votants :</i>	31

Membres présents :

M. LAFON, Mme LE YONDRE, M. PERRIERE, Mme LARRUE, M. PAIN, M. BAUDY, M. ROSAZZA, M. CHAUVET, M. CAZENEUVE, Mme PALLET, M. DEBELLEIX, Mme DESTOUESSE, M. DUBOURDIEU, Mme C. CASAUX, M. POCARD, Mme BANOS, M. BELLiard, Mme A. CAZAUX, M. DEVOS, M. COURMONTAGNE, M. FILLASTRE, M. MARTINEZ, Mme CARMOUSE, M. BAGNERES, M. LASSERRE

Pouvoirs :

Mme MINVIELLE à M. CHAUVET
M. TREUTENAERE à M. ROSAZZA
M. ROMAN à Mme C. CASAUX
M. SAMMARCELLI à M. COURMONTAGNE
Mme MOYEN-DUPUCH à M. FILLASTRE
Mme MARTIN à M. BAUDY

Membres absents :

Mme COMTE
Mme GARNUNG
Me CAZENTRE-FILLASTRE
M. OCHOA
Mme JUDEL

Secrétaire de séance : Mme CARMOUSE

FINANCES (RAPPOREUR : Mme LE YONDRE)

Budget principal

106-2018) Décision Modificative n° 2 - Exercice 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal pour l'année 2018, comme indiqué ci-dessus.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

107-2018) Subvention complémentaire à verser au budget annexe des transports – Exercice 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- *APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire par anticipation du Budget Principal vers le Budget Annexe des Transports sur l'exercice 2018 de 300.000 € ;*
- *ACTE le fait que ces crédits sont inscrits dans le cadre de Décisions Modificatives en date du 18 décembre 2018 sur les deux budgets.*

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

108-2018) Admission en non-valeur de titres de recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- *ADMET en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :*

<i>Exercices</i>	<i>Montant</i>
<i>2014</i>	<i>366,86 €</i>
<i>2015</i>	<i>308,73 €</i>
<i>2016</i>	<i>666,00 €</i>
<i>2017</i>	<i>43,75 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>1 385,34 €</i>

- *DIT que les dépenses seront inscrites aux comptes 6541 et 6542 du Budget Principal de l'exercice 2018.*

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

109-2018) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant adoption du Budget primitif du Budget principal 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant adoption du Budget Primitif 2019.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Budget annexe de la Déchèterie professionnelle

110-2018) Décision Modificative n° 1 – Exercice 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE la Décision Modificative n° 1 du Budget de la Déchèterie Professionnelle pour l'année 2018 comme indiqué ci-dessus.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

111-2018) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant adoption du Budget primitif 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget annexe de la déchèterie professionnelle dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant adoption du Budget Primitif 2019, comme indiqué ci-dessus.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Budget annexe pour les Zones d'Activités Economiques

112-2018) Décision Modificative n° 1 – Exercice 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE la Décision Modificative n° 1 du Budget annexe des zones d'activités économiques pour l'année 2018, comme indiqué ci-dessus.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Budget annexe des Transports

113-2018) Décision Modificative n° 2 - Exercice 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE la Décision Modificative n° 2 du Budget annexe des transports pour l'année 2018, comme indiqué ci-dessus.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

DEPLACEMENTS, TRANSPORTS (RAPPORTEUR : M. PERRIERE)

114-2018) Transfert de la compétence Transport par la Région Nouvelle-Aquitaine à la COBAN sur son ressort territorial

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- *APPROUVE la convention de transfert de compétence du transport scolaire et interurbain entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord et la Région Nouvelle-Aquitaine,*
- *AUTORISE le Président à signer la convention de transfert, ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.*

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

115-2018) Transfert de la Compétence transport scolaire - Avenant n° 9 à la convention de Délégation de Service Public des transports interurbains (période 2012-2019) pour le lot n° 16

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant au contrat de délégation de service public : DSP LOT N° 16, exploité par l'entreprise CITRAM AQUITAINE, pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant, ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

116-2018) Transfert de la compétence Transport Scolaire - Avenants aux marchés de fourniture, maintenance et entretien des abris voyageurs avec et sans caisson d'affichage

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les termes des avenants n° 3 aux marchés n° 15-0406 et n° 15-0407 de fourniture, maintenance et entretien des abris voyageurs ;
- **AUTORISE** le Président à signer ces avenants.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

117-2018) Marché de « Transport Scolaire » - Lancement d'une procédure d'appel d'offres et autorisation de signature du marché

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à engager une procédure de passation de marché par appel d'offres,
- **AUTORISE** le Président de la COBAN à signer le marché de prestation de service « Transport scolaire » avec l'attributaire désigné par la Commission d'Appel d'Offres.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

118-2018) Fixation des tarifs des Transports relevant de la compétence de la COBAN

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire FIXE les tarifs du transport à la demande et des transports scolaires sur la base des montants pratiqués par la Région Nouvelle Aquitaine et observés lors du transfert de compétence.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

119-2018) Adhésion au syndicat mixte intermodal de Nouvelle Aquitaine

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***APPROUVE l'adhésion au Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine (SMINA) au vu des statuts proposés en annexe à la présente délibération ;***
- ***DESIGNE M. Bruno LAFON comme délégué titulaire et M. Jean-Guy PERRIERE comme délégué suppléant représentant la COBAN au sein du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine (SMINA).***

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

DEVELOPPEMENT ET PROMOTION ECONOMIQUE **(RAPPORTEUR : Mme LARRUE)**

120-2018) Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire de la ZAC Mios Entreprises à la COBAN pour l'exercice 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE le Compte Rendu d'Activité au Concessionnaire (CRAC) relatif à la réalisation de la ZAC Mios Entreprises Extension pour l'année 2017, ainsi que ses annexes.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

121-2018) Trophées PASSNORD – Club d’entreprises CACBN – Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ACCORDE** au club d’entreprises du CACBN, au titre de 2019, une subvention à hauteur de 20 000 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

ADMINISTRATION GENERALE ET JURIDIQUE
(RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

122-2018) Marchés d’émission de titres restaurants – Autorisation de signature

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **AUTORISE** le Président à signer ledit marché ainsi que tout autre acte s’y rapportant.*

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

123-2018) Autorisation de signature d’une convention de partenariat avec l’UGAP

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **AUTORISE** le Président de la COBAN à signer la convention à intervenir avec l’UGAP, ainsi que tout document s’y rapportant.*

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

124-2018) Commune de Lège-Cap Ferret – Election de nouveaux membres aux Commissions permanentes

Sur proposition du Président et en application de ces dispositions, le Conseil communautaire PROCÈDE, à mains levées, à l'élection des membres titulaires et suppléants cités ci-dessus, destinés à pourvoir aux sièges devenus vacants.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

125-2018) Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'exploitation de la régie de la déchèterie pour professionnels de Lège-Cap Ferret

Sur proposition du Président et en application de ces dispositions, le Conseil communautaire PROCÈDE, à mains levées, à l'élection de l'Elu cité ci-dessus au sein du collège des « membres extérieurs », destiné à pourvoir au siège devenu vacant.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE (RAPPORTEUR : M. BAUDY)

126-2018) Autorisation de signature de la convention spéciale de déversement des effluents issus du centre de transfert des ordures ménagères de Lège-Cap Ferret

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***AUTORISE le Président à mettre au point la convention spéciale de déversement sur des détails mineurs ;***
- ***AUTORISE le Président à signer la convention spéciale de déversement (les annexes sont consultables au siège de la COBAN), ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.***

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

127-2018) Autorisation de signature de la convention spéciale de déversement des lixiviats issus de l'ancienne décharge réhabilitée de Lège-Cap Ferret

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à mettre au point la convention spéciale de déversement sur des détails mineurs ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention spéciale de déversement (les annexes sont consultables au siège de la COBAN), ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

EQUIPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
(RAPPORTEUR : M. ROSAZZA)

128-2018) Aires d'accueil des gens du voyage – Fixation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **FIXE** les tarifs applicables aux aires d'accueil des gens du voyage à compter du 1^{er} janvier 2019.*

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

129-2018) Accueil des gens du voyage de Gironde – Mission de coordination des grands passages – Convention de groupement

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le principe de la participation de la COBAN au groupement pour la passation d'un marché pour la mission de coordination-médiation départementale des grands passages estivaux des gens du voyage ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de groupement de commande à intervenir (consultable au siège de la COBAN), ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE
(RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

130-2018) Association Solidarité Femmes Bassin – Convention pluriannuelle de financement

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle de financement ci-annexée qui accorde, pour trois exercices, à l'Association « Solidarité Femmes Bassin », une subvention de fonctionnement de 25.000,00 € à compter de l'exercice 2019 ;***
- ***AUTORISE le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier, notamment ladite convention.***

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

131-2018) Association Insercycles – Convention pluriannuelle de financement

Mme BANOS ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle de financement ci-annexée qui accorde, pour trois exercices, à l'Association INSERCYCLES, une subvention de fonctionnement de 15.000,00 € à compter de l'exercice 2019 ;***
- ***AUTORISE le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier, notamment ladite convention.***

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

132-2018) Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la Mission Locale du Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les termes de l’avenant n° 1 de 11 113 € (ci-annexé) à la convention annuelle de partenariat avec la Mission Locale du Bassin d’Arcachon et du Val de l’Eyre au titre de 2018 ;
- **AUTORISE** le Président de la COBAN à signer l’avenant n° 1 précité, ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

CULTURE (RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

133-2018) Association « Les Escapades Musicales – Festival international du Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre » - Convention pluriannuelle de financement

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les termes de la convention pluriannuelle de financement ci-annexée qui accorde, pour trois exercices, à l’Association « Les Escapades Musicales - Festival International du Bassin d’Arcachon – Val de l’Eyre », une subvention de fonctionnement de 30.000,00 € à compter de l’exercice 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier et notamment ladite convention.

Vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 4 (M. SAMMARCELLI, M. COURMONTAGNE, M. FILLASTRE, Mme MOYEN-DUPUCH)

TOURISME (RAPPORTEUR : Mme LE YONDRE)

134-2018) Avance sur subvention au profit de l'Epic Office de Tourisme « Cœur du Bassin d'Arcachon »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE le versement d'une avance sur subvention au profit de l'EPIC Office de tourisme Cœur du Bassin d'Arcachon en janvier 2019 à hauteur de 70 % de la subvention, pour un montant de 167 090 €.

Vote

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

PAYS BASSIN D'ARCACHON/VAL DE L'EYRE (RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

135-2018) Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre – Budget prévisionnel 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***APPROUVE le tableau de synthèse des démarches du Pays Barval pour l'année 2019 ;***
- ***APPROUVE la participation prévisionnelle de la COBAN pour un montant global de 279 617 € et inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Président à signer les différentes conventions correspondant à ces actions.***

Vote

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

RESSOURCES HUMAINES (RAPPORTEUR : Mme LE YONDRE)

136-2018) Mise en place de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés - Modification de la délibération n° 98-2016 du 20 décembre 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ACCEPTE** que soit attribué à toute catégorie d'agent contractuel de droit public le bénéfice de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés de 0,74 € par heure, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte relatif à ce dossier.

Vote

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

137-2018) Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour l'année 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à décider, pour l'année 2019, la création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité. Ces emplois sont répartis selon les besoins de la COBAN. En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services validés dans le cadre du budget 2019 ;
- **PREVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Vote

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

138-2018) Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ACCEPTE** la création des postes ci-dessous au tableau des effectifs de la collectivité, à savoir :
 - o **Attachés territoriaux : deux postes ;**
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 sous le compte « 012 » Charges du Personnel et article « 641 » Rémunération du Personnel.

Vote

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES (RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

➤ **Décisions du Président**

Fait à Andernos-les-Bains,

Le 18 décembre 2018

Le Président de la COBAN,



Bruno LAFON